



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 7 décembre 2021

Délibération n°63/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 7 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 24 novembre 2021.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Fatna ZIAD et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.
Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ et Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : monsieur Daniel BRAUD, mesdames Anne FRANGEUL et Cécile FRANCOIS.

Objet : Modification de la représentation du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine au Comité Syndical du Pôle Image Magelis

L'article 6.1 des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis dispose que le Syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par les différents membres. Ce même article fixe le nombre de représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine à quatre titulaires et quatre suppléants.

Ainsi par délibération du 9 septembre 2021, le Comité Syndical a pris acte des désignations effectuées par le Conseil Régional, dont celles de madame Caroline COLOMBIER en qualité de titulaire, et de madame Florence JOUBERT en qualité de suppléante.

Or, les élus régionaux réunis le 28 septembre 2021 en commission permanente ont décidé de désigner madame Nathalie COLLARD en tant que membre suppléante, en remplacement de Madame Florence JOUBERT, pour représenter le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

AR Prefecture

016-251602595-20211207-DELIB63-DE

Reçu le 10/12/2021

Publié le 10/12/2021

- prennent acte du changement de représentation du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine au Comité Syndical du Pôle Image Magelis ;
- autorisent monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 10 déc. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 10 déc. 2021
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 10 décembre 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

